



URBAN TEAM

CHARTRE

Les membres de Urban Team sont heureux de vous accueillir au sein de l'association Urban Team et vous souhaitent la bienvenue.

Urban Team vous propose des cours de danse Hip-Hop, Dancehall, House-Dance, L.A Style, Street-Jazz, Break-Dance, Tricking, Krump, Popping/Boogaloo, Voguing, Heels Dance, Afrobeats et Experimental pour adultes et enfants. Urban Team participe aussi à de nombreuses manifestations artistiques et culturelles en Suisse et en Europe.

L'association emploie plusieurs professeurs hautement qualifiés et les cours sont dispensés du mois de septembre au mois de juin, sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés officiels. Ils sont effectués dans le cadre d'horaires précis rigoureusement respectés par les professeurs.

1. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de CHF 20.- par année.

2. Tarifs : cotisation

1 cours par semaine	→ CHF 90.- par mois
2 cours par semaine	→ CHF 170.- par mois
3 cours par semaine	→ CHF 240.- par mois
4 cours par semaine	→ CHF 290.- par mois
5 cours par semaine	→ CHF 320.- par mois
cours illimités	→ CHF 450.- par mois

Satisfait ou remboursé : l'élève peut, à l'issue du premier cours, demander à annuler son inscription et se faire rembourser toute la cotisation (exceptés les frais d'inscription).

3. Mode de paiement

1 cours par semaine	: annuel 900.-	semestriel 2x 450.-	trimestriel 3x 300.-
2 cours par semaine	: annuel 1700.-	semestriel 2x 850.-	trimestriel 3x 567.-
3 cours par semaine	: annuel 2400.-	semestriel 2x 1200.-	trimestriel 3x 800.-
4 cours par semaine	: annuel 2900.-	semestriel 2x 1450.-	trimestriel 3x 967.-
5 cours par semaine	: annuel 3200.-	semestriel 2x 1600.-	trimestriel 3x 1067.-
Illimité	: annuel 4500.-	semestriel 2x 2250.-	trimestriel 3x 1500.-

Chaque versement doit être effectué avant le 10 du mois concerné.

En cas de retard des frais de rappel s'ensuivront :

- 1^{er} rappel 10.-
- 2^e rappel 30.-
- 3^e rappel mise en poursuite

Les frais d'écolage de l'année complète devront impérativement avoir été intégralement payés au plus tard le 28 février de l'année courante.

4. Coordonnées bancaires

Banque : CREDIT SUISSE (CH) SA

No. de compte : 80-500-4

No. IBAN : CH94 0483 5285 9556 4100 0

BIC : CRESCHZZ80A

Clearing : 4835

Bénéficiaire : Urban Team c/o SOFIREGE S.A. Rue Ferdinand-Hodler 17, Case postale 3630, 1211 Genève 3

5. Conditions

Par son inscription, l'élève demande son adhésion à l'association Urban Team.

L'adhésion est effective après acceptation par le Comité et la remise :

- d'un formulaire d'inscription daté et signé ;
- de la présente charte datée et signée ;
- d'une photo de l'élève ;
- de CHF 20.- de frais d'inscription

Lors du premier cours, l'élève se munira du formulaire d'inscription ainsi que de la charte, tous deux datés et signés, et les remettra au professeur, **en précisant bien le mode de paiement qui a été choisi.**

Lors de la signature des documents, l'élève (ou le représentant légal, cas échéant) s'engage pour toute la saison scolaire.

En cas de déménagement vers un autre canton, l'élève ou son représentant légal peut résilier l'inscription pour la fin du mois courant, par courrier ou par email.

En cas de pandémie l'abonnement est dû dans son intégralité et reporté ultérieurement.

En cas d'accident avec présentation d'un certificat médical jusqu'à 30 jours les cours seront à rattraper dans le courant de la saison de l'abonnement. Au-delà des 30 jours une demande de déduction peut être présentée par écrit par courrier recommandé.

Pour tout autre cas, les demandes de résiliation doivent être présentées et motivées par **courrier recommandé** auprès du Comité, qui est entièrement libre de les accepter ou non, ou de proposer un remboursement partiel sous forme d'avoir à faire valoir pour d'autres cours.

Les frais d'inscription servent à couvrir les frais de gestion administrative en cours d'année (secrétariat, fournitures, papeterie, timbres, téléphone, etc.). Ils ne sont pas remboursés en cas de résiliation. Ils doivent être intégralement payés avant le début des cours.

Les cotisations annuelles varient selon le nombre de cours pris par l'élève. Les heures de cours des différents membres d'un même foyer ne se cumulent pas dans la grille tarifaire mais un rabais sera accordé. Elles peuvent être réglées en plusieurs fois comme indiqué sur le formulaire d'inscription.

6. L'adhésion à l'association implique le respect des règles suivantes :

- Lors d'absences d'un élève mineur, les parents doivent en informer le secrétariat ou le professeur. Les absences sont tolérées de façon exceptionnelle, mais aucune déduction ne sera effectuée sur les abonnements. Les élèves peuvent remplacer leur cours en cas d'absence annoncée avec l'accord du professeur.
- Le respect des autres élèves, des enseignants et des adultes en charge de l'encadrement.
- Le respect des lieux (vestiaires, WC et salles doivent rester propres) pas de nourriture et boissons.
- L'élève doit se procurer des baskets règlementaires utilisées uniquement dans le cadre des cours et en salle afin qu'elles restent propres.
- La présence des parents, famille et tout public n'est pas autorisée pendant les cours.
- L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée pendant les cours et les répétitions.

- Il est interdit à quiconque de photographier ou filmer tout élève ou groupe d'élève pendant les cours sans l'autorisation d'un membre du comité ou du professeur.
- Par son adhésion l'élève, et/ou son tuteur légal, autorise l'association à faire figurer sur son site internet ou tout autre moyen de communication publique toute photo de groupe prise dans le cadre des activités de l'école, même si l'élève est identifiable.
- Les professeurs sont seuls juges des compétences de l'élève et du niveau de cours auquel celui-ci peut participer.
- Les professeurs absents sont remplacés selon la disponibilité des remplaçants.
- En fin d'année, l'école produit un spectacle auquel tous les élèves participent.
- Pour les autres événements ou manifestations organisés en collaboration avec l'association, les professeurs sont seuls juges de la participation des élèves.
- En dehors des heures de cours effectives dans les salles de danse, les élèves ne sont plus sous la surveillance ni la responsabilité de l'association.
- Les élèves doivent avoir une assurance pour les éventuels accidents pouvant survenir.
- Une procédure d'exclusion est prévue pour toute personne n'ayant pas payé les cotisations et/ou n'ayant pas respecté ses engagements vis-à-vis de l'association.

7. Correspondance

Veuillez adresser toute correspondance à :

ASSOCIATION URBAN TEAM
 SOFIREGE S.A.
 Rue Ferdinand-Hodler 17
 Case Postale 3630
 1211 Genève 3

Lu et approuvé

à Genève le _____

Signature de l'élève _____

Signature du représentant légal _____ (cas échéant)